



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



iotc ctoi

Application e-PSM de la CTOI

Manuel des CPC
non État du Pavillon
non État du Port





Application e-PSM de la CTOI
Manuel des CPC
non État du Pavillon
non État du Port



AVERTISSEMENT

L'application e-PSM de la CTOI est une application Web. En tant que telle, elle évolue et s'améliore constamment. Certaines des caractéristiques présentées dans ce manuel peuvent donc changer, dans leur aspect ou leur fonction, et de nouvelles caractéristiques peuvent être ajoutées.

Nous vous incitons vivement à consulter régulièrement le site Internet de l'e-PSM de la CTOI (<http://epsm.iotc.org/fr>) et à télécharger la dernière version de ce manuel, qui reflètera la dernière version de l'application e-PSM de la CTOI.

- ▶ Les appellations employées dans cette publication et dans l'application e-PSM, et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut légal des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
- ▶ La présente publication est couverte par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'étude, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de compte rendu. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. Le document entier ou de larges extraits ne peuvent être reproduits, quel que soit le procédé, sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.
- ▶ La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, préjudice et dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des données ou informations présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.



iotc ctoi

Commission des Thons de l’Océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles

Téléphone : +248 4225 494

Fax : +248 4224 364

Courriel : secretariat@iotc.org

Site Web : <http://www.iotc.org>

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE :

CTOI 2016. Application e-PSM de la CTOI – Manuel des CPC non État du Pavillon non État du Port. CTOI, Seychelles, 56 pp.

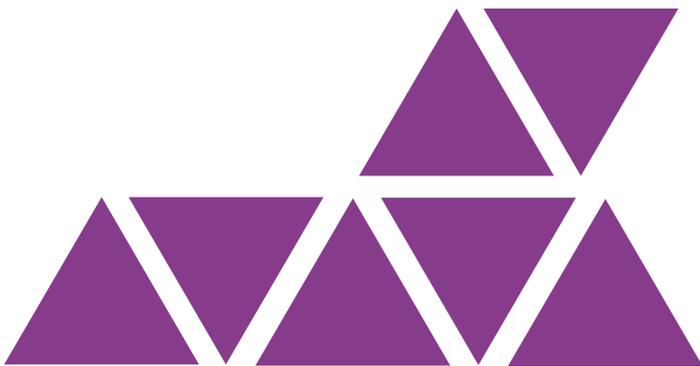
Ce manuel a été élaboré avec l’aide financière du Development Grant Facility (DGF) au Partenariat mondial pour les Océans (GPO) de la Banque mondiale. La bourse est gérée par la Commission de l’océan Indien (COI).

Financement :



TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	9
1 A QUI S'ADRESSE CE MANUEL ?	10
2 INTRODUCTION	12
3 VISION D'ENSEMBLE DE LA PROCÉDURE E-PSM	13
4 LA LISTE DES DOSSIERS-NAVIRE	16
5 LA PROCÉDURE AREP	22
5.1 REMPLIR ET SOUMETTRE LE FORMULAIRE AREP	23
5.1.1 COMMENT SOUMET-ON LES FORMULAIRES AREP ?	23
5.1.2 DESTINATAIRES DE L'AREP	24
5.1.3 RÉCEPTION DE L'AREP	24
5.2 RECEVOIR UNE RAI-AREP ET Y RÉPONDRE	27
5.3 RECEVOIR UNE NOTIFICATION À UN NAVIRE DE PÊCHE	33
6 LA PROCÉDURE D'INSPECTION AU PORT	34
6.1 RECEVOIR LE PIR	34
6.2 RECEVOIR UNE RAI-PIR ET Y RÉPONDRE	37
6.3 LA DÉCLARATION DE DÉCHARGEMENT (OLT)	43
7 LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU TRANSBORDEMENT	45
7.1 TRANSBORDEMENT EN TANT QUE NAVIRE RECEVEUR (TRX-TDR)	45
7.2 TRANSBORDEMENT EN TANT QUE NAVIRE DONNEUR (TRX-TDD)	49
ANNEXE 1 FOIRE AUX QUESTIONS	50



ACRONYMES

AREP	Demande préalable d'entrée au port
CPC	Parties contractantes et parties non contractantes coopérantes
FS	État du pavillon
FSCA	Autorité compétente de l'État du pavillon
IOTC	Commission des thons de l'océan Indien
NFV	Notification à un navire de pêche
NFSNPS	Non État du pavillon non État du port
OLT	Déclaration de déchargement
PIR	Rapport d'inspection au port
PS	État du port
PSCA	Autorité compétente de l'État du port
PSM	Mesures du ressort de l'État du port
RAI	Demande d'informations supplémentaires
RAI-AREP	Demande d'informations supplémentaires suite à une Demande préalable d'entrée au port
RAI-PIR	Demande d'informations supplémentaires suite à un Rapport d'inspection au port
TRX-TDD	Déclaration de transbordement en tant que navire donneur
TRX-TDR	Déclaration de transbordement en tant que navire receveur
VF	Dossier-Navire
VFL	Liste des Dossiers-Navire
VMS	Système de suivi des navires

1 A QUI S'ADRESSE CE MANUEL ?

Ce manuel s'adresse aux Autorités Compétentes des CPC non État du Pavillon non État du Port (« NFSNPS ») de la CTOI.

Si vous avez besoin d'aide lors de l'utilisation de l'application e-PSM de la CTOI, veuillez vous référer en premier lieu à ce Manuel et aux Questions fréquentes annexée en fin de document. Si la réponse n'y figure pas, veuillez contacter epsm@iotc.org ou utilisez la page de Contact/support utilisateur (dans les Raccourcis) (<http://epsm.iotc.org/fr/contact>).



DÉFINITIONS : AUTORITÉS COMPÉTENTES DU NON ÉTAT PAVILLON NON ÉTAT DU PORT

Dans le contexte de l'application e-PSM, un non État du pavillon non État du port est une CPC qui ne dispose pas de flotte et/ou de port désigné. En sa qualité de CPC, cet État a accès à une liste des Dossiers-Navire (Tableau de Bord), où il peut consulter les Dossiers-Navire partagés avec lui.

DÉFINITIONS : AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ÉTAT DU PAVILLON

L'Autorité compétente de l'État du pavillon est une autorité nationale responsable du suivi, du contrôle et de la surveillance de l'activité de pêche des navires immatriculés ou autorisés à pêcher sous son pavillon.

L'État du pavillon est chargé de s'assurer que les navires respectent les conventions internationales et les Résolutions de la CTOI.

DÉFINITIONS : AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ÉTAT DU PORT

L'Autorité compétente de l'État du port est une autorité nationale responsable de la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'État du port conformément à la Résolution 10/11.

En principe, **l'Autorité compétente de l'État du port** est désignée dans le droit national comme une autorité habilitée à accorder ou à refuser à un navire l'accès au port, à mener des inspections de navires (navires de pêche ou tout autre navire impliqué dans des activités liées à la pêche) et à mettre en œuvre les paragraphes pertinents de la [Résolution 10/11 on Port State Measures](#).

DÉFINITIONS : REPRÉSENTANTS D'UN NAVIRE

Patron (capitaine) : C'est la personne qui exerce l'autorité ultime sur le navire. Le patron est responsable de la gestion sûre et efficace du navire, y compris les opérations de pêche, la navigation, l'équipage et le respect du droit local et international, des politiques de la compagnie et de l'État du pavillon.

Patron de pêche (capitaine de pêche) : Sur certains navires, un patron est responsable des opérations de pêche. Cette personne n'est pas légalement responsable des activités du navire bien qu'elle puisse donner l'impression d'être aux commandes.

Propriétaire : Le propriétaire est la personne naturelle ou légale enregistrée comme propriétaire du navire. Il peut s'agir d'une personne différente du propriétaire bénéficiaire, qui dirige les activités du navire.

Propriétaire bénéficiaire : Le propriétaire bénéficiaire dirige les activités du navire.

Armateur : L'armateur est une (des) personne(s) ou une (des) compagnie(s) responsable(s) de l'ensemble de la gestion du navire, y compris l'équipage, toute l'administration et la gestion des opérations de pêche.

Agent : L'agent est la (les) personne(s) ou la (les) compagnie(s) qui fourni(ssen)t le soutien au navire. Le rôle de l'agent n'est pas défini et les services fournis varient selon les circonstances. Par exemple, ils peuvent inclure l'organisation de la vente des captures, l'approvisionnement et le ravitaillement, la maintenance du navire et les formalités administratives, telle la fourniture de documents légaux et d'assurances. Certains navires peuvent utiliser différents agents lorsqu'ils opèrent loin de leur port d'attache.

2 INTRODUCTION : MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT DE LA CTOI

En 2010, consciente de la puissance et de la rentabilité des Mesures du ressort de l'État du port comme outil de lutte contre les activités de pêche INN dans l'océan Indien, la CTOI a adopté une résolution sur les Mesures du ressort de l'État du port afin de prévenir, de contrecarrer et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ([Résolution 10/11 sur les mesures du ressort de l'État du port](#)). La résolution, qui est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2011, s'inspire de l'Accord FAO de 2009 relatif aux Mesures du ressort de l'État du port, mais adapté au mandat de la CTOI. L'administration de la pêche des CPC côtières de la CTOI, dont les ports désignés reçoivent des demandes d'entrée de la part de navires étrangers pour décharger des thons et espèces apparentées et utiliser les infrastructures et services portuaires, est responsable de la mise en application de la résolution.

Bien que certaines CPC de la CTOI soient responsables de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port et/ou de l'État du pavillon conformément à la Résolution 10/11, l'industrie de la pêche a également des responsabilités.

Le patron ou le représentant du navire (Agent) se doit notamment de fournir un formulaire, dénommé Demande préalable d'entrée au port (AREP) dans le délai défini par l'État du port (voir la section Ports désignés sur le site Internet de l'e-PSM de la CTOI : <http://epsm.iotc.org/fr>). Le format et les informations de l'AREP sont définis à l'annexe 1 de la Résolution 10/11.

Après réception de l'AREP et d'autres informations requises pour déterminer si le navire qui demande l'entrée au port s'est livré à la pêche INN ou à des activités liées à la pêche en soutien à ce type de pêche, l'autorité compétente de l'État du port décide d'autoriser ou non l'entrée du navire à son port.

3 VISION D'ENSEMBLE DE LA PROCÉDURE E-PSM

Conformément aux PSM de la CTOI, tout navire qui envisage de faire escale dans un port de la Zone de Compétence de la CTOI doit informer l'autorité compétente de l'État du port de sa date d'entrée au moins 24 heures à l'avance et selon le préavis établi. Le navire doit alors attendre la notification, ou toute demande d'informations supplémentaires, de l'autorité compétente de l'État du port avant de faire escale.

L'ensemble de la procédure est détaillé ci-dessous :

- Au moins 24 heures avant l'entrée au port : le patron ou l'agent du navire (ou le propriétaire/l'armateur) soumet une AREP à l'Autorité compétente de l'État du port (PSCA).
- La PSCA examine l'AREP et :
 - ▶ La PSCA peut envoyer une Demande d'informations supplémentaires (RAI-AREP) au patron ou à l'agent du navire pour réclamer plus de détails.
 - Le représentant du navire reçoit la RAI-AREP et doit répondre à la PSCA en envoyant les informations demandées ;
 - La PSCA examine les réponses et, si elles ne sont pas satisfaisantes, elle peut envoyer une autre RAI-AREP ;
 - Une fois que le processus RAI-AREP/réponses est achevé à la satisfaction de la PSCA :
 - ▶ La PSCA envoie une « Notification à un navire de pêche » (NFV) au patron ou à l'agent du navire, qui peut indiquer :
 - Entrée au port autorisée : le navire peut entrer au port.
 - Entrée au port autorisée, mais utilisation des infrastructures portuaires refusée jusqu'à achèvement d'une inspection au port et autorisation de l'autorité compétente.
 - Entrée au port refusée : le navire ne peut pas entrer au port.

- Une fois le navire au port, deux procédures peuvent avoir lieu :
 - ▶ La PSCA décide de mener une Inspection au port complète du navire, dont une inspection/un contrôle du déchargement des captures :
 - Le navire est inspecté,
 - La PSCA produit un Rapport d'inspection au port (PIR), dont une copie est envoyée au patron et/ou à l'agent du navire et à l'État du pavillon ;
 - La PSCA peut réclamer des informations supplémentaires à la suite de l'inspection en envoyant une Demande d'informations supplémentaires (RAI-PIR) :
 - Le patron et/ou l'agent du navire reçoit la RAI-PIR et doit répondre à la PSCA en envoyant les informations requises.
 - La PSCA examine les réponses et, si elles ne sont pas satisfaisantes, peut envoyer une autre RAI-PIR ;
 - Cet échange peut être répété jusqu'à ce que le processus de RAI-PIR/réponses soit achevé à la satisfaction de la PSCA.
 - En général, une Inspection au port s'accompagne d'un contrôle du déchargement des captures.
 - ▶ La PSCA décide de ne pas mener une Inspection au port complète du navire mais d'inspecter/contrôler le déchargement (opérations de transbordement et/ou de débarquement) :
 - Le déchargement est inspecté/contrôlé,
 - La PSCA produit un formulaire de Déchargement (OLT), dont une copie est envoyée au patron et/ou à l'agent du navire et à l'État du pavillon.
 - Si un transbordement a eu lieu au port, le patron et/ou l'agent du navire transmet la Déclaration de transbordement à la PSCA, qui produit un formulaire de Transbordement (TRX-TD), dont une copie est envoyée au patron et/ou à l'agent du navire et à l'État du pavillon.

- Il n'existe pas de procédure e-PSM de la CTOI pour quitter le port. Le navire se contente d'appliquer les procédures standards définies par la PSCA.

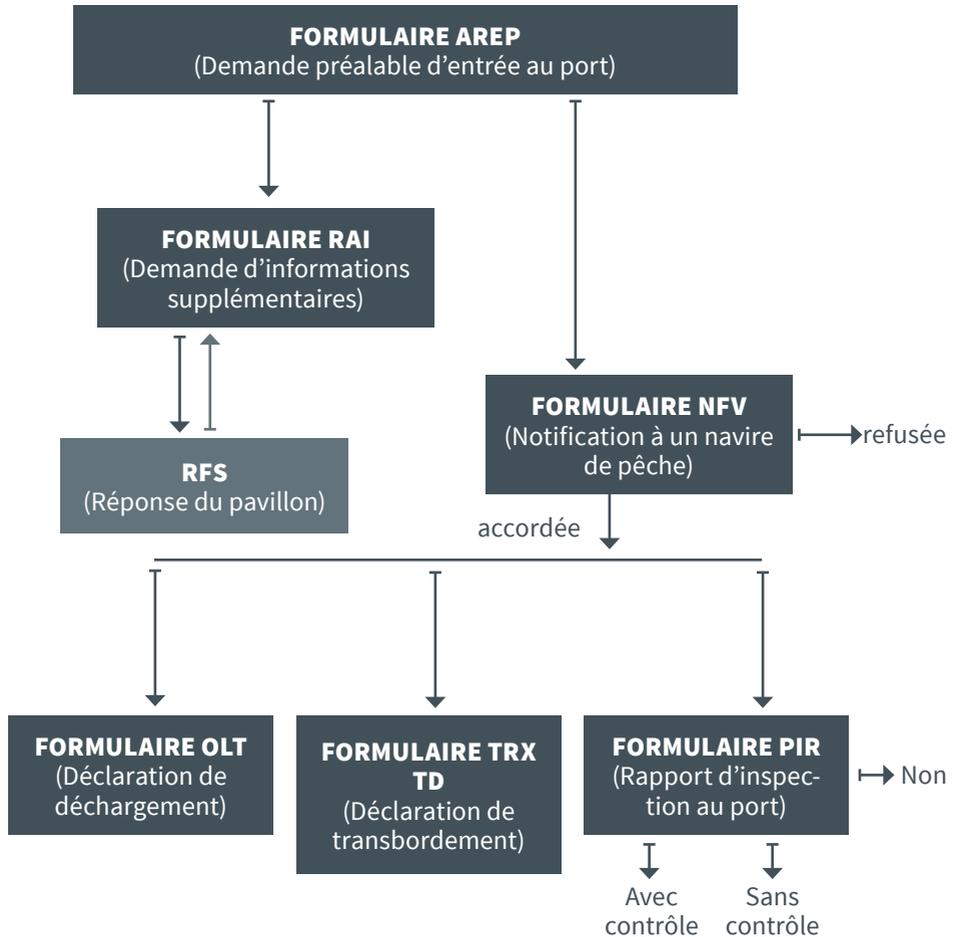


Illustration 1 La procédure e-PSM

4 LA LISTE DES DOSSIERS-NAVIRE

En tant que NFSNPS, le cœur de l'application e-PSM de la CTOI est la Liste des Dossiers-Navire (« VFL »). Le VFL vous permet de consulter les Dossiers-Navire de l'e-PSM qui ont été partagés avec vous : AREP entrant, consultation du statut des navires sous votre pavillon qui font escale, réponse aux Demandes d'informations supplémentaires (RAI), etc.

DÉFINITIONS : LE DOSSIER-NAVIRE

Le Dossier-Navire (VF) ou Dossier-Navire e-PSM est créé dès lors qu'un formulaire est rempli (généralement une AREP) et soumis dans l'application e-PSM.

Il y a deux moyens de créer un Dossier-Navire, mais la procédure de base reste la même :

- À partir du site Internet de la CTOI – convient aux représentants des navires,
- À partir de la liste des Dossiers-Navire de l'application e-PSM - convient aux utilisateurs de l'État du port qui ont reçu une AREP papier (par exemple, par fax).

Le Dossier-Navire fait office de « classeur de données » ou de « classeur des activités du navire ».

Il contient les différentes données et informations soumises dans chaque formulaire ainsi que les formulaires mêmes. Une présentation complète du contenu du Dossier-Navire et des formulaires joints est accessible à partir du Tableau de Bord du Dossier-Navire.

Pour accéder à votre VFL, allez sur le site Internet de l'e-PSM de la CTOI : <http://eps.m.iotc.org> puis cliquez sur le lien « Se connecter aux Formulaires et Procédures e-PSM ».

RACCOURCIS

- Créer un AREP
- Se connecter aux formulaires et processus e-PSM**
- Se connecter à la librairie e-PSM
- Se connecter aux rapports e-PSM
- Contactez le support utilisateur

Accueil ›

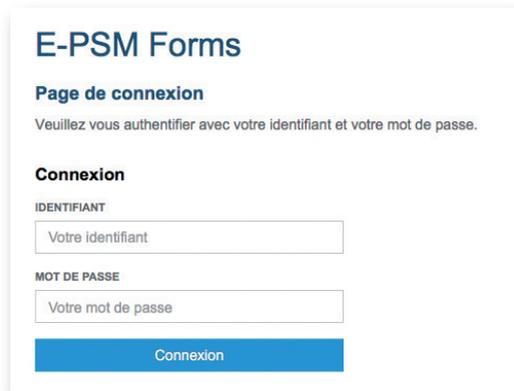
A propos de l'application e-PSM

Bienvenue dans l'application e-PSM. Composée de trois modules indépendants, l'application e-PSM a été conçue et développée pour faciliter et aider les Parties contractantes et les Parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI à mettre en œuvre les résolutions de la CTOI relatives aux mesures du ressort de l'État du port (MREP):

- Résolution 10/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Résolution 05/03 relative à l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port (Débarquement dans les ports par des navires étrangers)
- Résolution 14/06 établissant un programme pour le transbordement par les navires de pêche à grande échelle (Annexe 1 - Conditions relatives au transbordement dans les ports).

Illustration 2 La page d'accueil de l'e-PSM de la CTOI

Sur la page de Connexion, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur « Connexion ».



E-PSM Forms

Page de connexion

Veuillez vous authentifier avec votre identifiant et votre mot de passe.

Connexion

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

Connexion

Illustration 3 Le formulaire de connexion de l'e-PSM de la CTOI

Vous accéderez ensuite au VFL, qui répertorie :

- Tous les dossiers des navires qui ont été partagés avec vous.

Liste des dossiers-navire

Dans la liste des dossiers-navire, en tant qu'utilisateur d'un État du Port, vous pouvez voir et accéder aux dossiers-navire e-PSM des navires ayant pour destination votre port ainsi que ceux qui ont été partagés avec vous. Un dossier-navire e-PSM est généralement créé lorsqu'un navire soumet une Requête Anticipée d'Entrée au Port. Un Utilisateur du Port peut créer également un dossier-navire e-PSM même si une AREP n'a pas été soumise.

Rechercher un dossier e-PSM

Vous pouvez rechercher des dossiers e-PSM en utilisant le moteur de recherche ci-dessous. Vous pouvez chercher par mot-clé (numéro CTOI, nom du navire, immatriculation nationale, indicatif d'appel radio international, numéro OMI, engine), par type de navire, par pavillon et par date (de/à). Vous pouvez afficher "Seulement les dossiers actifs" en cochant la case ou afficher les dossiers archivés en la décochant.

PORT D'ESCALE PRÉVU

MOTS-CLÉS

DU

AU

PAVILLON DU NAVIRE

Afficher aussi les dossiers-navire clôturés

Résultats (15)

Cliquez sur le nom d'un navire pour ouvrir son dossier-navire.

Afficher 10 éléments

NOM DU NAVIRE	PAVILLON DU NAVIRE	IRCS	TYPE DE NAVIRE	PORT	ENTRÉE	STATUT	DERNIER FORMULAIRE	DATE	RAR
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Annandaie		OUVERT			▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	jeu. 16/06/16 08:00	OUVERT/PARTAGE	TRXTD	16/06/16 12:19	▲
TREVIGNON	France (UE)	FMJQ	Senneurs à senne coulisante	Abbot Point	ven. 17/06/16 14:25	OUVERT	OLT	16/06/16 12:09	▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point		CLOTURE			▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	jeu. 16/06/16 08:00	OUVERT	AREP ANNULÉ	16/06/16 09:54	▲
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point		OUVERT/PARTAGE	NFV	11/05/16 14:53	▲
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point	jeu. 12/05/16 10:00	OUVERT	RAIAREP	04/05/16 11:41	▲
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point	jeu. 12/05/16 10:00	OUVERT	AREP	03/05/16 21:02	▲
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point	jeu. 05/05/16 10:00	OUVERT	AREP	03/05/16 20:40	▲
TREVIGNON	France (UE)	FMJQ	Senneurs à senne coulisante	Abbot Point	dim. 24/04/16 10:00	OUVERT	RAIAREP	03/05/16 16:05	▲

Précédent 1 2 Suivant

Illustration 4 La Liste des Dossiers-Navire

Sur votre VFL, vous pouvez :

- Consulter la liste des Dossiers-Navire ouverts en cours partagés avec vous,
- Rechercher les Dossiers-Navire ouverts en cours partagés avec VOUS,

- Rechercher des Dossiers-Navire clôturés archivés partagés avec vous,
- Accéder aux Dossiers-Navire ouverts ou archivés partagés avec vous.

4.1 Répertoire et recherche des Dossiers-Navire

Par défaut, votre VFL affiche une liste de tous les Dossiers-Navire ouverts partagés avec vous.

Résultats (15)

Cliquez sur le nom d'un navire pour ouvrir son dossier-navire. Afficher éléments

NOM DU NAVIRE	PAVILLON DU NAVIRE	IRCS	TYPE DE NAVIRE	PORT	ENTRÉE	STATUT	DERNIER FORMULAIRE	DATE	RAR
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Annandale		OUVERT			▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	jeu. 16/06/16 08:00	OUVERT/PARTAGE	TRXTD	16/06/16 12:19	▲
TREVIGNON	France (UE)	FMJQ	Senneurs à senne coulissante	Abbot Point	ven. 17/06/16 14:25	OUVERT	OLT	16/06/16 12:09	▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point		CLOTURE			▲
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	jeu. 16/06/16 08:00	OUVERT	AREP ANNULÉ	16/06/16 09:54	▲
Olivier's Pride	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Abbot Point		OUVERT/PARTAGE	NFV	11/05/16 14:53	▲

Illustration 5 La liste des Dossiers-Navire ouverts

Un Dossier-Navire est « ouvert » jusqu'à ce qu'il soit archivé par la PSCA : cela signifie que le dossier est toujours actif et que de nouvelles informations sont susceptibles d'y être ajoutées. Quand le dossier est considéré comme clôturé, généralement une fois que le navire a quitté le port et que l'ensemble des formulaires et des informations ont été soumis d'une manière satisfaisante, le dossier est archivé et n'est plus accessible qu'en lecture seule.

La liste des Dossiers-Navire ouverts partagés avec vous affiche tous les dossiers actifs dans l'ordre chronologique, avec les informations suivantes :

- **Nom du navire** : cliquez sur le nom du navire pour ouvrir le Dossier-Navire concerné, où vous trouverez des renseignements sur le navire,
- **Pavillon du navire** : Le pavillon du navire,
- **IRCS** : L'indicatif international d'appel radio du navire,
- **Type de navire** : le type du navire,
- **Port d'escale** : le port d'escale envisagé du navire,
- **Entrée** : la date d'entrée au port (comme indiquée dans l'AREP ou le PIR),
- **Statut** : si le dossier est OUVERT ou CLÔTURÉ,
- **Dernier formulaire** : le dernier formulaire e-PSM soumis pour ce navire. Cliquer sur le nom du formulaire (AREP, NFV, PIR...) permet d'afficher la version PDF de ce fichier.
- **Date** : la date et l'heure de la soumission du dernier formulaire e-PSM.

Si vous recherchez un Dossier-Navire précis et qu'il y a trop de dossiers dans la liste ou que le dossier est déjà archivé, ou si vous voulez trouver tous les dossiers liés à un navire ou à un pavillon donné, vous pouvez utiliser le formulaire « Rechercher un dossier e-PSM ».

Rechercher un dossier e-PSM

Vous pouvez rechercher des dossiers e-PSM en utilisant le moteur de recherche ci-dessous. Vous pouvez chercher par mot-clé (numéro CTOI, nom du navire, immatriculation nationale, indicatif d'appel radio international, numéro OMI, engine), par type de navire, par pavillon et par date (de/à). Vous pouvez afficher "Seulement les dossiers actifs" en cochant la case ou afficher les dossiers archivés en la décochant.

PORT D'ESCALE PRÉVU		MOTS-CLÉS	
<input type="text" value="Tous les ports"/>		<input type="text"/>	
DU	AU	PAVILLON DU NAVIRE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="-"/>	
<input type="checkbox"/> Afficher aussi les dossiers-navire clôturés		<input type="button" value="Réinitialiser"/> <input type="button" value="Soumettre"/>	

Illustration 6 Le formulaire « Rechercher un dossier e-PSM »

Vous pouvez utiliser les critères suivants :

- **Mot-clé** : entrez tout ou partie d'un numéro CTOI, le nom d'un navire, le Numéro d'immatriculation nationale (NRN), l'Indicatif international d'appel radio (IRCS), le numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI) ou l'engin de pêche,
- **Du/Au** : sélectionner la période à laquelle vous voulez rechercher des Dossiers-Navire,
- **Type de navire** : sélectionnez un type de navire,
- **Pavillon du navire** : sélectionnez le pavillon du navire que vous recherchez,
- **Afficher aussi les dossiers clôturés** : par défaut, la recherche est limitée aux dossiers actifs et ouverts. Si vous voulez consulter des dossiers archivés, cochez cette case.

Une fois vos critères sélectionnés, cliquez sur le bouton « Soumettre » pour afficher la liste de Dossiers-Navire correspondant à votre recherche.

PORT D'ESCALE PRÉVU
Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java ▼

MOTS-CLÉS

DU

AU

PAVILLON DU NAVIRE
▼

Afficher aussi les dossiers-navire clôturés

Résultats (2)

Cliquez sur le nom d'un navire pour ouvrir son dossier-navire. Afficher 10 éléments

NOM DU NAVIRE	PAVILLON DU NAVIRE	IRCS	TYPE DE NAVIRE	PORT	ENTRÉE	STATUT	DERNIER FORMULAIRE	DATE	RAR
La fierté d'Olivier	France (UE)	XXYY	Palangriers-Canneurs	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	jeu. 16/06/16 08:00	OUVERT/PARTAGE	TRXTD	16/06/16 12:19	▲
rar_one	Seychelles	123456	Palangriers	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	sam. 23/04/16 10:00	OUVERT	AREP	21/04/16 07:25	▲

Illustration 7 Un exemple de recherche de Dossier-Navire basée sur le nom du navire.

Vous pouvez aussi effacer le formulaire entier en cliquant sur le bouton « Réinitialiser ».

5 LA PROCÉDURE AREP

L'application e-PSM de la CTOI offre aux représentants des navires la possibilité de soumettre une Demande préalable d'entrée au port (AREP) à l'Autorité compétente de l'État du port. L'envoi d'une AREP est une procédure obligatoire de la CTOI que les CPC ont acceptée lorsqu'elles ont adopté la Résolution 10/11 en 2010.

Il y a de multiples avantages à transmettre une AREP par l'application e-PSM de la CTOI :

- **UNE DEMANDE ACCÉLÉRÉE** : L'entrée au port et le processus de prise de décision de l'État du port sont plus rapides.
- **UNE DEMANDE DÉMATÉRIALISÉE** : Le patron du navire ou son agent, ainsi que l'État du port, ont moins de papiers à remplir.
- **UNE COMMUNICATION AMÉLIORÉE** : Elle fournit une plateforme de communication directe entre le patron ou l'agent du navire et l'Autorité compétente de l'État du port.

EN RÉSUMÉ : LA PROCÉDURE AREP

Au moins 24 heures avant l'entrée envisagée au port, le représentant du navire utilise l'application e-PSM de la CTOI pour envoyer une AREP à l'Autorité compétente de l'État du port d'escale.

LA PSCA examine l'AREP, demande davantage de détails en transmettant une Demande d'informations supplémentaires (RAI-AREP) si nécessaire.

Dès lors que toutes les informations réclamées ont été envoyées par le navire (patron ou agent), la PSCA envoie une Notification à un navire de pêche (NFV) pour indiquer si la demande d'entrée est accordée ou pas (Refus d'entrée).

RAPPEL

Un navire ne peut entrer dans un port sans avoir soumis une AREP et tout document supplémentaire (requis par l'Autorité compétente de l'État du port).

Un navire ne peut faire escale que dans des ports désignés par les membres de la CTOI (consultez la liste des ports désignés dans la section Ports désignés sur le site Internet de l'e-PSM de la CTOI :

<http://epsm.iotc.org/library/contact/designated-port>).

Il est obligatoire de soumettre une AREP dans le délai spécifié par l'État du port (vérifiez le délai du port où vous souhaitez faire escale – consultez la liste des ports désignés dans la section Ports désignés sur le site Internet de l'e-PSM de la CTOI :

<http://epsm.iotc.org/library/contact/designated-port>).

En tant que NFSNPS, votre rôle dans la procédure AREP est avant tout de recevoir les notifications des différents formulaires créés par les Représentants des navires et des réponses envoyées par l'Autorité compétente de l'État du port.

Toutefois, vous pouvez être amenée à recevoir des Demandes d'informations supplémentaires à la suite d'une AREP (RAI-AREP) concernant un navire, à laquelle vous devrez répondre.

5.1 Remplir et soumettre le formulaire AREP

5.1.1 Comment soumet-on les formulaires AREP ?

Il y a deux manières de remplir un formulaire AREP :

1. L'ancienne manière : le Représentant du navire remplit le formulaire papier conformément à l'annexe 1 de la Résolution 10/11 et le transmet à la PSCA pertinente, qui l'entrera dans l'application e-PSM de la CTOI ;
2. La nouvelle manière : le Représentant du navire va à la section e-PSM du site Internet de la CTOI : <http://epsm.iotc.org> et remplit une version électronique de l'AREP.

5.1.2 Destinataires de l'AREP

Par défaut, l'AREP est envoyée automatiquement par courriel :

- Au Représentant du navire, c'est-à-dire le Contact du navire défini comme l'« Émetteur de la demande préalable d'entrée au port » ;
- À l'autorité compétente de l'État du port.
- À l'autorité compétente de l'État du pavillon.

Si le Représentant du navire le souhaite, il peut ajouter des destinataires additionnels à l'AREP, à qui elle sera envoyée par courriel :

- Tout autre destinataire peut être ajouté manuellement (par exemple, un NFSNPS).

ASTUCE : QUI PEUT ÊTRE AJOUTÉ COMME DESTINATAIRE ADDITIONNEL D'UNE AREP ?

La Résolution 10/11 de la CTOI (Paragraphe 4) demande aux États du port d'intégrer et de coordonner au niveau national la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'État du port dans le système plus vaste de Contrôle exercé par des États du port et d'assurer l'échange d'informations entre les organismes nationaux pertinents.

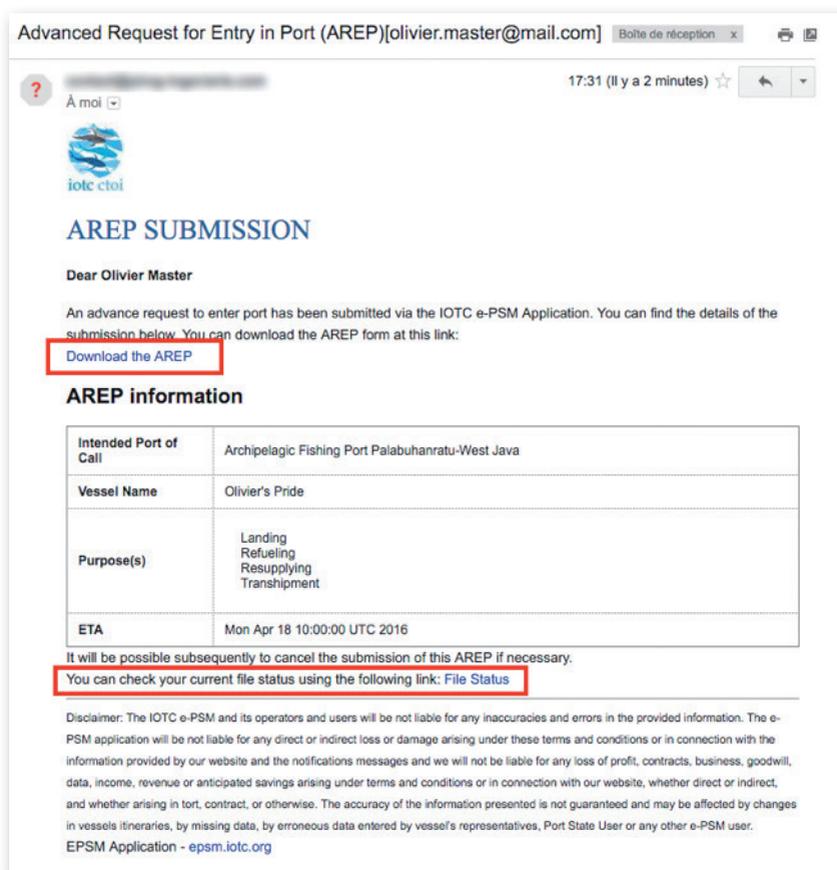
Il est recommandé de mettre en copie d'autres organismes nationaux ayant juridiction sur le port pour les informer qu'une demande d'entrée au port a été soumise à l'autorité compétente.

- Les organismes nationaux que vous pouvez ajouter comme destinataires sont : les Douanes, les Autorités portuaires, les Autorités vétérinaires, les Autorités de l'immigration, les Autorités maritimes, les Autorités de la pêche, la Police maritime, la Police nationale, le Ministère (national), la Direction (nationale), le Département (national), les Gardes Côtes nationaux, les Autorités militaires/de la défense, les Autorités militaires/de la Marine, les Autorités sanitaires.

5.1.3 Réception de l'AREP

Un courriel est rapidement envoyé aux différents contacts, y compris le NFSNPS, si vous avez été inclus dans les Destinataires additionnels, et vous fournit un lien pour vérifier le statut de l'AREP/du Dossier-Navire.

À noter que tous les courriels envoyés le sont en anglais, afin de garantir qu'ils seront lisibles par le plus grand nombre.



Advanced Request for Entry in Port (AREP)[olivier.master@mail.com] Boîte de réception x

À moi 17:31 (Il y a 2 minutes) ☆

 iotc ctol

AREP SUBMISSION

Dear Olivier Master

An advance request to enter port has been submitted via the IOTC e-PSM Application. You can find the details of the submission below. You can download the AREP form at this link:

[Download the AREP](#)

AREP information

Intended Port of Call	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java
Vessel Name	Olivier's Pride
Purpose(s)	Landing Refueling Resupplying Transhipment
ETA	Mon Apr 18 10:00:00 UTC 2016

It will be possible subsequently to cancel the submission of this AREP if necessary.

You can check your current file status using the following link: [File Status](#)

Disclaimer: The IOTC e-PSM and its operators and users will be not liable for any inaccuracies and errors in the provided information. The e-PSM application will be not liable for any direct or indirect loss or damage arising under these terms and conditions or in connection with the information provided by our website and the notifications messages and we will not be liable for any loss of profit, contracts, business, goodwill, data, income, revenue or anticipated savings arising under terms and conditions or in connection with our website, whether direct or indirect, and whether arising in tort, contract, or otherwise. The accuracy of the information presented is not guaranteed and may be affected by changes in vessels itineraries, by missing data, by erroneous data entered by vessel's representatives, Port State User or any other e-PSM user.
EPSM Application - epsm.iotc.org

Illustration 8 Le courriel de notification de l'envoi d'une AREP

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, l'AREP apparaît dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné affichant « AREP » dans la colonne « Dernier Formulaire ».

Dossier-navire

La fierté d'Olivier
France (UE)

Type de navire : Palangriers-Canneurs
Types d'engins : Palangres dérivante, Canne
Longueur : 55.0, Largeur : 13.0, Tirant d'eau : 6.0

IRCS : **XXYY**
ID CTOI :
ID OMI : **1234567**
ID Externe :
ID de certificat d'immatriculation :

Port d'immatriculation : Port de Pointe des Galets, RE (REPDG)
Propriétaire du navire : **Olivier Propriétaire**
Capitaine du navire : Olivier Capitaine - France (UE)

Dossier N° IDPAL_La fierté d'Olivier_FRA_20160616_37
Créé le 2016-06-16 09:11:32.0 par Olivier Capitaine

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
	Le navire au port, de nuit	Olivier Roux	2016-06-16	Photographie du navire - entier

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent					
BeneficialOperator					
FishingMaster					
Master	Olivier Capitaine	0033209090909			olivier.capitaine@mail.com
Operator					
Owner	Olivier Propriétaire	003345656566	003365656567	003345656566	olivier.proprio@mail.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 09:11:32.0	2016-06-16 09:11:32.0

Illustration 9 L'écran du statut du Dossier-Navire montrant les informations sur le navire, les contacts et le formulaire AREP soumis.

Dès lors que le représentant du navire a soumis avec succès l'AREP, il n'a plus qu'à attendre de recevoir par courriel la notification de l'Autorité compétente de l'État du port, qui peut être :

- Une Demande d'informations supplémentaires à la suite d'une AREP (RAI-AREP), à laquelle vous devrez répondre si la demande vous est destinée.
- Une Notification à un navire de pêche (NFV) accordant ou refusant l'accès au port.

5.2 Recevoir une RAI-AREP et y répondre

Si l'Autorité compétente du port où un navire envisage de faire escale réclame des informations supplémentaires sur l'AREP soumise, elle enverra une Demande d'informations supplémentaires à la suite d'une AREP (RAI-AREP). Cette RAI-AREP peut être envoyée :

- Au Représentant du navire (qui a soumis l'AREP),
- À l'Autorité compétente de l'État du pavillon,
- À l'autorité compétente du NFSNPS (vous, le plus souvent en votre qualité d'État côtier),
- À d'autres officiels, si besoin.

La liste d'informations supplémentaires susceptibles d'être demandée par la PSCA inclut :

- La licence de pêche délivrée par un État côtier ;
- L'autorisation de pêche de l'État du pavillon (ATF) ;
- La déclaration de transbordement ;
- Le journal de pêche (couvrant une période donnée) ;
- Le Certificat d'immatriculation nationale du navire ;
- La Déclaration de transbordement de la CTOI ;
- Le relevé VMS (couvrant une période donnée) ;
- Le document d'identification du Patron du navire ;
- Tout autre document/renseignement, si besoin.

Si la RAI-AREP vous a été adressée, vous serez informé par un courriel envoyé à votre adresse. Ce courriel contient :

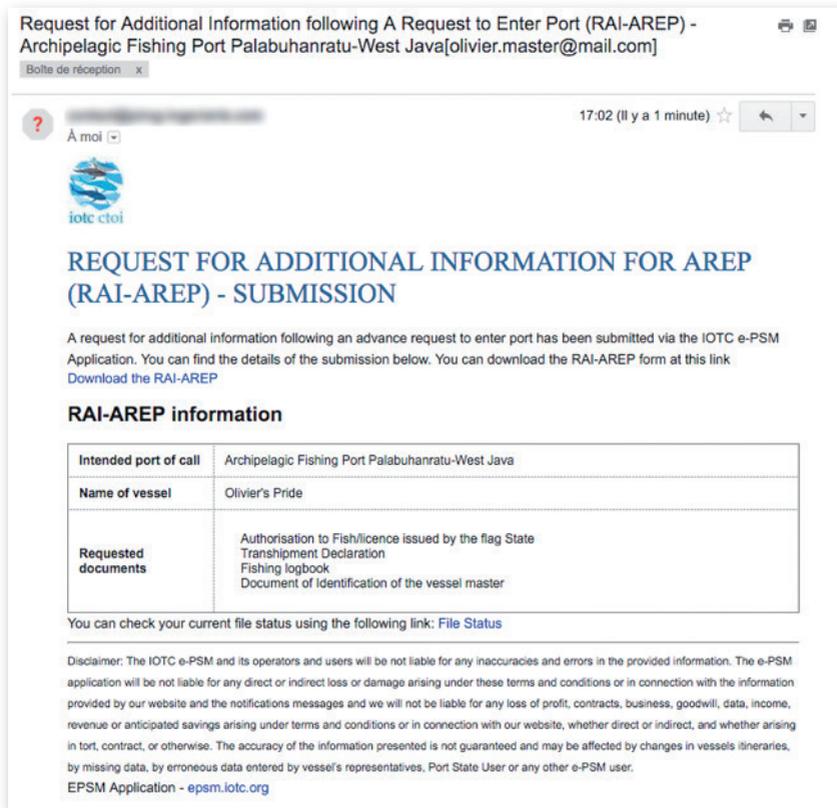


Illustration 10 Un courriel de notification de RAI-AREP

- la liste des documents/informations réclamé(e)s par la PSCA ;
- un lien pour télécharger une copie PDF de la RAI-AREP contenant le détail des informations supplémentaires demandées (*À noter que tous les PDF générés le sont en anglais, afin de garantir qu'ils seront lisibles par le plus grand nombre*) ;



Request for Additional Information following A Request to Enter Port (RAI-AREP)

Information on fishing vessel requesting entry in port			
Arep received	16 April 2016 - 15:31 +0000	Port of call	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java
Port of call state	Indonesia		
Estimated date and time of arrival	18 April 16 - 10:00 UTC		
Name of vessel	Olivier's Pride		
Flag	France (EU)	IRCS	XXYY
IOTC id		Certificate of registry id	

Request for Additional Information
following A Request to Enter Port (RAI-AREP)

You are requested to provide the following documents as complementary information of the request to enter the port of **Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java**:

- Authorisation to Fish/licence issued by the flag State**
- Transshipment Declaration**
- Fishing logbook** From: Apr 1, 2016 To: Apr 16, 2016
- Document of Identification of the vessel master**

Date: 18 April 2016 - 15:01 UTC
Name of port State officer : Hermann Fish

Illustration 11 Une RAI-AREP au format PDF

- un lien pour accéder directement à une page Web dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires ou notifications soumis précédemment, y compris la RAI-AREP.

Dossier-navire

La fierté d'Olivier		IRCS : XXYY	Port d'immatriculation : Port de Pointe des Galets, RE (REPDG)	
France (UE)		ID CTOI :	Propriétaire du navire : Olivier Propriétaire	
Type de navire : Palangriers-Canneurs		ID OMI : 1234567	Capitaine du navire : Olivier Capitaine - France (UE)	
Types d'engins : Canne, Palangres dérivants		ID Externe :		
Longueur : 55.0, Largeur : 13.0, Tirant d'eau : 6.0		ID de certificat d'immatriculation :		

Dossier N° IDPAL_La fierté d'Olivier_FRA_201606168_39
Créé le 2016-06-16 09:56:07.0 par **Olivier Capitaine**

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
	Le navire au port, de nuit	Olivier Roux	2016-06-16	Photographie du navire - entier

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent					
BeneficialOperator					
FishingMaster					
Master	Olivier Capitaine	0033209090909			olivier.capitaine@mail.com
Operator					
Owner	Olivier Propriétaire	003345656566	003365656567	003345656566	olivier.proprio@mail.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR	
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 10:16:59.0	2016-06-16 10:17:03.0	 
Demande d'informations complémentaires suite à une Demande anticipée d'entrée au port (RAI-AREP)	2016-06-16 10:20:40.0	2016-06-16 10:20:43.0	 

Illustration 12 La page de statut du Dossier-Navire montrant qu'une RAI-AREP est en attente de réponse

La RAI-AREP apparaîtra aussi dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné affichant « RAI-AREP » dans la colonne « Dernier formulaire ».

Sur la page de statut du Dossier-Navire, une RAI-AREP en attente de réponse apparaîtra avec une icône Fichiers Joint (📎). Pour voir la liste de documents demandés et télécharger les dossiers concernés, cliquez sur l'icône Fichiers Joint (📎).

Notez que sur cette page vous pouvez aussi télécharger tous les formulaires qui ont été soumis ou envoyés sous le Dossier-Navire en cours : cliquez simplement sur l'icône Documents (📄) pour télécharger le PDF concerné.

Demande d'informations complémentaires suite à une Demande anticipée d'entrée au port (RAI-AREP)

La fierté d'Olivier France (UE)		IRCS : XXYY ID OMI : 1234567	Type de navire : Palangriers-Canneurs Types d'engins : Canne, Palangres dérivante Longueur : 65.0 - Largeur : 13.0 - Tirant d'eau : 6.0
Date et heure d'arrivée prévues : jeu. 16 juin 2016 - 08:00 UTC	Port d'escale : Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	AREP reçue : jeu. 16 juin 2016	
Documents demandés			
TYPE DE DOCUMENT	COMMENTAIRES DU DEMANDEUR	DATE DE RÉPONSE	COMMENTAIRES DE RÉPONSE
Autorisation/licence de pêche délivrée par l'État du pavillon			📄
Déclaration de transbordement			📄
Journal de pêche	2016-06-01 > 2016-06-18		📄

Illustration 13 L'écran des documents demandés RAI-AREP sur la page de statut du Dossier-Navire

Pour télécharger les documents demandés, cliquez sur l'icône « Télécharger » (📄) dans la colonne « Action » afin d'ouvrir la boîte de dialogue de Téléchargement de documents :

Envoyer une demande de document

FICHER À ENVOYER

Choisir le fichier

COMMENTAIRES DE RÉPONSE

Voici l'ATF du pavillon, comme requis

Fermer Soumettre

Illustration 14 La boîte de dialogue de téléchargement de documents RAI-AREP

- Cliquez sur le bouton « Sélectionner un fichier » puis, dans la fenêtre de l'explorateur de fichiers, sélectionnez le document concerné et cliquez sur le bouton « Sélectionner » (les termes peuvent varier selon votre système d'exploitation, votre langue et votre navigateur Internet). NB : Veuillez vous assurer que le fichier que vous téléchargez est d'une taille raisonnable (pas plus de 2 mégaoctets).
- Entrez tout commentaire ou remarque utile dans le champ « Commentaires de réponse », si besoin.
- Cliquez sur le bouton « Soumettre ».
- Vous serez alors redirigé vers la page de statut du Dossier-Navire, où chaque Document demandé pour lequel vous avez téléchargé un fichier affichera une icône Documents (📄).

Documents demandés

TYPE DE DOCUMENT	COMMENTAIRES DU DEMANDEUR	DATE DE RÉPONSE	COMMENTAIRES DE RÉPONSE
Autorisation/licence de pêche délivrée par l'État du pavillon		2016-06-16 10:25:12.0	Voici l'ATF de l'état du pavillon  
Déclaration de transbordement			
Journal de pêche	2016-06-01 > 2016-06-18		
Document d'identité du capitaine du navire			

[Signaler la mise à jour](#)

Illustration 15 L'écran des documents demandés RAI-AREP montrant des fichiers téléchargés

- Si vous avez téléchargé le mauvais fichier par erreur, cliquez de nouveau sur l'icône Téléchargement () pour remplacer le fichier précédent par un nouveau fichier.

Notez qu'à partir du moment où vous cliquez sur le bouton « Soumettre », le fichier est envoyé dans l'application e-PSM.

Une fois tous les documents pertinents téléchargés, cliquez sur le bouton « Signaler la mise à jour » : un courriel sera envoyé aux destinataires concernés pour leur notifier que la RAI-AREP a fait l'objet d'une réponse.

RAPPEL

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Signaler la mise à jour » : en cas d'oubli, les destinataires concernés, notamment l'Autorité compétente de l'État du port, ne seront pas informés que vous avez répondu à la RAI-AREP et l'entrée au port du navire concerné pourra être retardée, voire refusée.

Ensuite, vous pouvez retourner en toute sécurité à votre VFL ou vous déconnecter et attendre la réponse de la PSCA :

- Si la PSCA demande d'autres renseignements, vous recevrez une nouvelle notification de RAI-AREP ou une Demande de nouveaux documents dans la même RAI-AREP.
- Si la PSCA dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision concernant l'AREP, elle enverra une Notification à un navire de pêche (NFV) au représentant du navire, en vous mettant en copie.

5.3 Recevoir une Notification à un navire de pêche

Dès lors que la PSCA dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision concernant l'AREP, elle enverra une Notification à un navire de pêche (NFV) au représentant du navire, avec copie à la FSCA, qui peut indiquer :

- Entrée au port autorisée : le navire peut entrer au port ;
- Entrée au port autorisée, mais accès aux infrastructures portuaires refusé jusqu'à achèvement d'une inspection au port et délivrance d'une autorisation par l'autorité compétente : une fois au port, votre navire sera soumis à une Inspection, puis la PSCA produira un Rapport d'inspection au port (voir section 6 ci-dessous) ;
- Entrée au port refusée : le navire ne peut pas entrer au port.

The screenshot shows an email titled "Notification to Fishing Vessel (NFV) - Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java" sent to "Java[olivier.master@mail.com]". The sender is "iotc ctoi". The email content includes a subject line "NOTIFICATION TO FISHING VESSEL (NFV) - SUBMISSION", a brief message about the submission, a link to download the NFV form, a table of NFV information, and a disclaimer.

NOTIFICATION TO FISHING VESSEL (NFV) - SUBMISSION

A notification to fishing vessel has been submitted via the IOTC e-PSM Application. You can find the details of the submission below. You can download the NFV form at this link:
[Download the NFV](#)

NFV information

Intended port of call	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java
Name of vessel	Olivier's Pride
Port state decision	Port entry authorised

Disclaimer: The IOTC e-PSM and its operators and users will be not liable for any inaccuracies and errors in the provided information. The e-PSM application will be not liable for any direct or indirect loss or damage arising under these terms and conditions or in connection with the information provided by our website and the notifications messages and we will not be liable for any loss of profit, contracts, business, goodwill, data, income, revenue or anticipated savings arising under terms and conditions or in connection with our website, whether direct or indirect, and whether arising in tort, contract, or otherwise. The accuracy of the information presented is not guaranteed and may be affected by changes in vessels itineraries, by missing data, by erroneous data entered by vessel's representatives, Port State User or any other e-PSM user.
 EPSM Application - epsm.iotc.org

Illustration 16 Un courriel de Notification à un navire de pêche

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, vous recevrez un courriel de notification et la NFV apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné affichant « NFV » dans la colonne « Dernier formulaire ».

6 LA PROCÉDURE D'INSPECTION AU PORT

En fonction des procédures et des politiques nationales, la PSCA peut demander qu'un navire faisant escale dans un de ses ports soit inspecté après son arrivée. Cela peut se produire à la suite d'une NFV refusant l'utilisation des infrastructures portuaires jusqu'à achèvement d'une inspection au port et délivrance d'une autorisation de l'autorité compétente, ou à la suite d'une NFV autorisant l'entrée au port sans conditions.

L'inspection au port est menée par une équipe composée d'agents autorisés de l'autorité compétente.

Au cours de l'inspection, les agents de l'autorité compétente rédigent un Rapport d'inspection au port (PIR). Ce document sera entré dans l'application e-PSM et le Dossier-Navire sera mis à jour par un formulaire PIR.

6.1 Recevoir le PIR

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, ou si vous avez été inclus dans les Destinataires additionnels, vous recevrez une notification de PIR par courriel après l'inspection. Ce courriel contient :

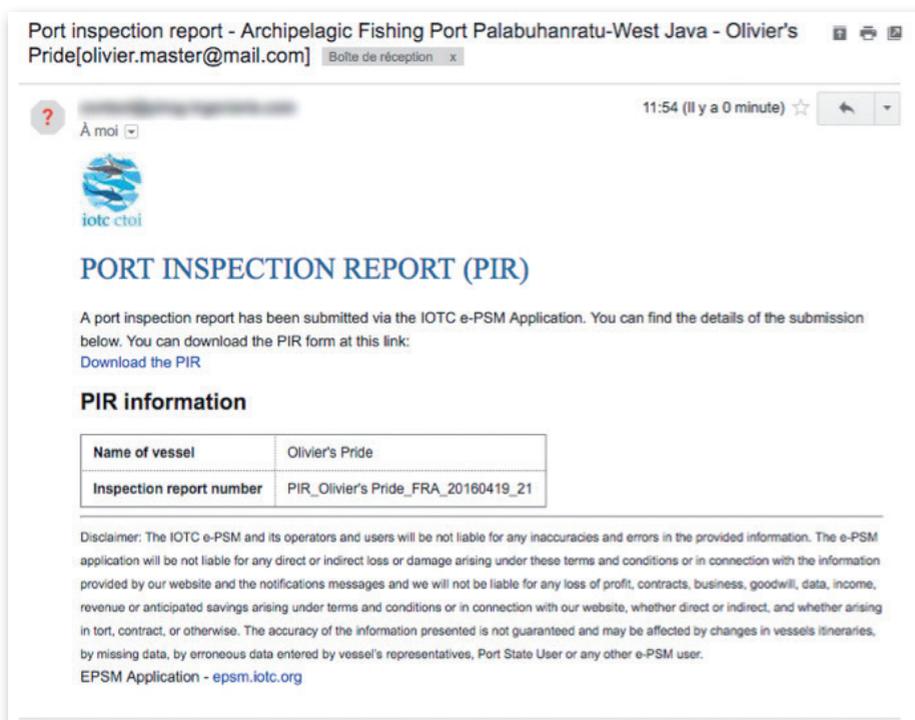


Illustration 17 *Un courriel de notification de PIR*

- un lien pour télécharger une copie PDF du PIR ;
- un lien pour accéder directement à une page Web dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires et notifications soumis précédemment, y compris le PIR.

Dossier-navire

La fierté d'Olivier
France (UE)
Type de navire : Palangriers-Canneurs
Types d'engins : Canne, Palangres dérivante
Longueur : 55.0, Largeur : 13.0, Tirant d'eau : 6.0

IRCS : XYY
ID CTOI :
ID OMI : 1234567
ID Externe :
ID de certificat d'immatriculation :

Port d'immatriculation : Port de Pointe des Galets, RE (REPDG)
Propriétaire du navire : Olivier Propriétaire
Capitaine du navire : Olivier Capitaine - France (UE)

Dossier N° IDPAL_La fierté d'Olivier_FRA_201606168_39
Créé le 2016-06-16 09:56:07.0 par Olivier Capitaine

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
	Le navire au port, de nuit	Olivier Roux	2016-06-16	Photographie du navire - entier

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent					
BeneficialOperator					
FishingMaster					
Master	Olivier Capitaine	0033209090909			olivier.capitaine@mail.com
Operator					
Owner	Olivier Propriétaire	003345656566	003365656567	003345656566	olivier.proprio@mail.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR	
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 10:16:59.0	2016-06-16 10:17:03.0	 
Demande d'informations complémentaires suite à une Demande anticipée d'entrée au port (RAI-AREP)	2016-06-16 10:20:40.0	2016-06-16 10:20:43.0	  
Notification au navire de pêche (NFV)	2016-06-16 10:29:17.0	2016-06-16 10:29:20.0	 
Rapport d'inspection au port (PIR)	2016-06-16 11:50:52.0	2016-06-16 11:50:57.0	 

Illustration 18 La page de statut du Dossier-Navire montrant qu'il y a un PIR

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, le PIR apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné affichant « PIR » dans la colonne « Dernier formulaire ».

Une fois que vous avez reçu le PIR, vous n'avez plus rien à faire, à moins que la PSCA ne réclame des informations supplémentaires au moyen d'une RAI-PIR.

Notez que la version PDF du PIR que vous pouvez télécharger inclut les écarts calculés entre les quantités de captures déclarées dans l'AREP et celles vérifiées par l'inspecteur, pour les sections « Évaluation des captures à télécharger » et « Captures conservées à bord » de l'AREP.

Evaluation of catch to be offloaded										
Species	Product form	Catch area(s)	Quantity on board declared (Kg)	Quantity to be landed (Kg)	Quantity to be Transhipped (Kg)	Quantity Landed verified (kg)	Quantity Transhipped verified (kg)	Delta landed	Delta transhipped	Objection
Yellowfin tuna	Head off, Gilled & Gutted, Tail on	Tanzania	1,400	1,000	0					Objection : No
Albacore	Whole/rounded - Not processed	IOTC	3,500	2,000	1,500	1,000	2,000	-1,000	500	Objection : No

Catch retained on Board						
Species	Product Form	Catch Area(s)	Quantity Declared	Quantity Retained	Delta Retained	Objection
Albacore	Whole/rounded - Not processed			0	500	500 Objection : Yes Comments : Déclaré zéro, mais 500kg à bord

Illustration 19 Le fichier PDF du PIR montrant les écarts entre les quantités de captures déclarées dans l'AREP et celles vérifiées par l'inspecteur.

6.2 Recevoir une RAI-PIR et y répondre

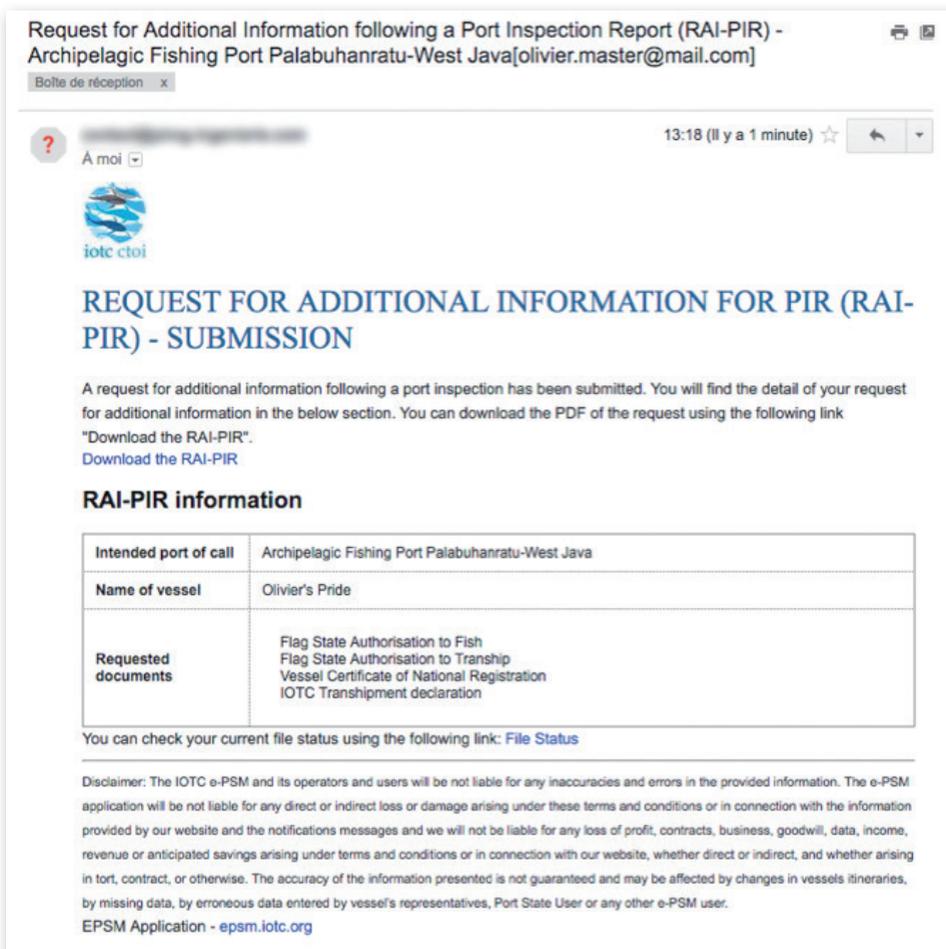
Si l'Autorité compétente de l'État du port où un navire a été inspecté réclame des informations supplémentaires à la suite d'une inspection au port, il est possible qu'elle envoie une Demande d'informations supplémentaires à la suite d'un PIR (RAI-PIR), qui peut être adressée :

- Au Représentant du navire (qui a envoyé l'AREP),
- À l'Autorité compétente de l'État du pavillon,
- À l'autorité compétente du NFSNPS (vous),
- À d'autres officiels, si besoin.

La liste d'informations supplémentaires susceptibles d'être réclamée par la PSCA inclut :

- L'Autorisation de pêche de l'État du pavillon (ATF) ;
- L'Autorisation de transbordement de l'État du pavillon ;
- Le Journal de pêche (couvrant une période donnée) ;
- Le Certificat d'immatriculation nationale du navire ;
- La Déclaration de transbordement de la CTOI ;
- Le relevé VMS (couvrant une période donnée) ;
- Tout autre document/renseignement, si besoin.

Si la RAI-PIR vous a été adressée, vous serez informé par un courriel envoyé à votre adresse. Ce courriel contient :



Request for Additional Information following a Port Inspection Report (RAI-PIR) - Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java[olivier.master@mail.com]

Boîte de réception x

13:18 (Il y a 1 minute) ☆ ↶ ↷

À moi ▾

 iotc ctoi

REQUEST FOR ADDITIONAL INFORMATION FOR PIR (RAI-PIR) - SUBMISSION

A request for additional information following a port inspection has been submitted. You will find the detail of your request for additional information in the below section. You can download the PDF of the request using the following link "Download the RAI-PIR".

[Download the RAI-PIR](#)

RAI-PIR information

Intended port of call	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java
Name of vessel	Olivier's Pride
Requested documents	Flag State Authorisation to Fish Flag State Authorisation to Tranship Vessel Certificate of National Registration IOTC Transhipment declaration

You can check your current file status using the following link: [File Status](#)

Disclaimer: The IOTC e-PSM and its operators and users will be not liable for any inaccuracies and errors in the provided information. The e-PSM application will be not liable for any direct or indirect loss or damage arising under these terms and conditions or in connection with the information provided by our website and the notifications messages and we will not be liable for any loss of profit, contracts, business, goodwill, data, income, revenue or anticipated savings arising under terms and conditions or in connection with our website, whether direct or indirect, and whether arising in tort, contract, or otherwise. The accuracy of the information presented is not guaranteed and may be affected by changes in vessels itineraries, by missing data, by erroneous data entered by vessel's representatives, Port State User or any other e-PSM user.

EPSM Application - epsm.iotc.org

Illustration 20 Un courriel de notification de RAI-PIR

- la liste des documents/informations réclamée par la PSCA ;
- un lien pour télécharger une copie PDF de la RAI-PIR contenant le détail des informations supplémentaires demandées.

Request for Additional Information following a Port Inspection Report (RAI-PIR)

 iotc ctol

Information on fishing vessel requesting entry in port			
Arep received	16 April 2016 - 15:31 UTC	Port of call	Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java
Port of call state	Indonesia		
Estimated date and time of arrival	18 April 16 - 10:00 UTC		
Name of the vessel	Olivier's Pride		
Flag	France (EU)	IRCS	XXXX
IOTC identification number		Certificate of registry identification number (or national registration number)	

Request for additional information

You are requested to provide the following documents as complementary information following the inspection of the vessel in the port of **Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java**

To confirm that the fish on board was taken in accordance with applicable requirements of the IOTC, the flag of the vessel must provide the following information/documents within 5 days from the date of this request. Failing to provide the information within the period of time, the vessel will be denied use of the port for landing, transshipping, packaging, processing, refuelling, resupplying, maintenance and drydocking in accordance with paragraph 9.1

- Flag State Authorisation to Fish**
- Flag State Authorisation to Tranship**
- Vessel Certificate of National Registration**
- IOTC Transshipment declaration**

Date: 19 April 2016 - 11:18 UTC
Name of port State officer: Jalan Padawan

Illustration 21 Une RAI-PIR au format PDF

- un lien pour accéder directement à une page Web dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires et des notifications soumis précédemment, y compris la RAI-PIR.

Dossier-navire

La fierté d'Olivier
France (UE)
 Type de navire : Palangriers-Canneurs
 Types d'engins : Palangres dérivante, Canne
 Longueur : 55.0, Largeur : 13.0, Tirant d'eau : 6.0

IRCS : XXYY
 ID CTOI :
 ID OMI : 1234567
 ID Externe :
 ID de certificat d'immatriculation :

Port d'immatriculation : Port de Pointe des Galets, RE (REPDG)
 Propriétaire du navire : Olivier Propriétaire
 Capitaine du navire : Olivier Capitaine - France (UE)

Dossier N° IDPAL_La fierté d'Olivier_FRA_201606168_39
 Créé le 2016-06-16 09:56:07.0 par Olivier Capitaine

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
	Le navire au port, de nuit	Olivier Roux	2016-06-16	Photographie du navire - entier

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent					
BeneficialOperator					
FishingMaster					
Master	Olivier Capitaine	0033209090909			olivier.capitaine@mail.com
Operator					
Owner	Olivier Propriétaire	0033456565656	0033656565657	0033456565656	olivier.proprio@mail.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR	
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 10:16:59.0	2016-06-16 10:17:03.0	 
Demande d'informations complémentaires suite à une Demande anticipée d'entrée au port (RAI-AREP)	2016-06-16 10:20:40.0	2016-06-16 10:20:43.0	  
Notification au navire de pêche (NFV)	2016-06-16 10:29:17.0	2016-06-16 10:29:20.0	 
Rapport d'inspection au port (PIR)	2016-06-16 11:50:52.0	2016-06-16 11:50:57.0	 
Demande d'informations complémentaires suite à un Rapport d'inspection au port (RAI-PIR)	2016-06-16 11:58:49.0	2016-06-16 11:58:53.0	  

Illustration 22 La page de statut du Dossier-Navire montrant qu'une RAI-PIR est en attente de réponse

La RAI-PIR apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné affichant « RAI-PIR » dans la colonne « Dernier formulaire ».

Sur la page de statut du Dossier-Navire, une RAI-PIR en attente de réponse apparaîtra avec une icône Fichiers Joint (🔗). Pour voir la liste de documents demandés et télécharger les fichiers concernés, cliquez sur l'icône Fichiers Joint (🔗).

Notez que sur cette page vous pouvez aussi télécharger tous les formulaires qui ont été soumis ou envoyés sous le Dossier-Navire en cours : cliquez simplement sur l'icône Documents (📄) pour télécharger le PDF concerné.

RAIPIR_LA-FIERT_-D_OLIVIER_FRANCE_-UE_20160616-1

La fierté d'Olivier France (UE)		IRCS : XXXY ID OMI : 1234567	Type de navire : Palangriers-Canneurs Types d'engins : Canne, Palangres dérivante Longueur : 55.0 - Largeur : 13.0 - Tirant d'eau : 6.0
Date et heure d'arrivée prévues : jeu. 16 juin 2016 - 08:00 UTC	Port d'escale : Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	AREP reçue : jeu. 16 juin 2016	

Documents demandés

TYPE DE DOCUMENT	COMMENTAIRES DU DEMANDEUR	DATE DE RÉPONSE	COMMENTAIRES DE RÉPONSE
Autorisation/licence de pêche délivrée par l'État du pavillon			📄
Déclaration de transbordement			📄
Certificat d'immatriculation nationale du navire			📄
Déclaration de transbordement de la CTOI			📄

Signaler la mise à jour

Illustration 23 L'écran des documents demandés RAI-PIR sur la page de statut du Dossier-Navire

Pour télécharger les documents demandés, cliquez sur l'icône (📄) dans la colonne « Action » pour ouvrir la boîte de dialogue de Téléchargement de documents :

Envoyer une demande de document

FICHER À ENVOYER

Choisissez un fichier | fs_license.pdf

COMMENTAIRES DE RÉPONSE

Voici la licence de l'état du pavillon

Fermer Soumettre

Illustration 24 La boîte de dialogue de téléchargement de documents RAI-PIR

- Cliquez sur le bouton « Sélectionner un fichier » puis, dans la fenêtre de l'explorateur de fichiers, sélectionnez le document concerné et cliquez sur le bouton « Sélectionner » (les termes peuvent varier selon votre système d'exploitation, votre langue et votre navigateur Internet). NB : Veuillez vous assurer que le fichier que vous téléchargez est d'une taille raisonnable (pas plus de 2 mégaoctets).
- Entrez tout commentaire ou remarque utile dans le champ « Commentaires de réponse », si besoin.

- Cliquez sur le bouton « Soumettre ».
- Vous serez alors redirigé vers la page de statut du Dossier-Navire, où chaque Document réclamé pour lequel vous avez téléchargé un fichier affichera une icône Documents (📎).

RAIPIR_LA-FIERT_-D_OLIVIER_FRANCE-_UE__20160616-1

La fierté d'Olivier France (UE)	IRCS : XXXY ID OMI : 1234567	Type de navire : Palangriers-Canneurs Types d'engins : Canne, Palangres dérivante Longueur : 55.0 - Largeur : 13.0 - Tirant d'eau : 6.0
Date et heure d'arrivée prévues : jeu. 16 juin 2016 - 08:00 UTC	Port d'escale : Archipelagic Fishing Port Palabuhanratu-West Java	AREP reçue : jeu. 16 juin 2016

Documents demandés

TYPE DE DOCUMENT	COMMENTAIRES DU DEMANDEUR	DATE DE RÉPONSE	COMMENTAIRES DE RÉPONSE
Autorisation/license de pêche délivrée par l'État du pavillon		2016-06-16 12:13:42.0	Voici le document demandé
Déclaration de transbordement			
Certificat d'immatriculation nationale du navire		2016-06-16 12:13:54.0	
Déclaration de transbordement de la CTOI			

Signaler la mise à jour

Illustration 25 L'écran des documents demandés RAI-PIR montrant des documents téléchargés

- Si vous avez téléchargé le mauvais fichier par erreur, cliquez de nouveau sur l'icône Télécharger (📎) pour remplacer le fichier précédent par un nouveau fichier.

Notez qu'à partir du moment où vous cliquez sur le bouton « Soumettre », le fichier est envoyé dans l'application e-PSM.

Une fois que vous avez téléchargé tous les documents pertinents, cliquez sur le bouton « Signaler la mise à jour » et un courriel sera envoyé aux destinataires concernés pour leur notifier que la RAI-PIR a fait l'objet d'une réponse.

RAPPEL

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Signaler la mise à jour » : en cas d'oubli, les destinataires concernés, notamment l'Autorité compétente de l'État du port, ne seront pas informés que vous avez répondu à la RAI-PIR.

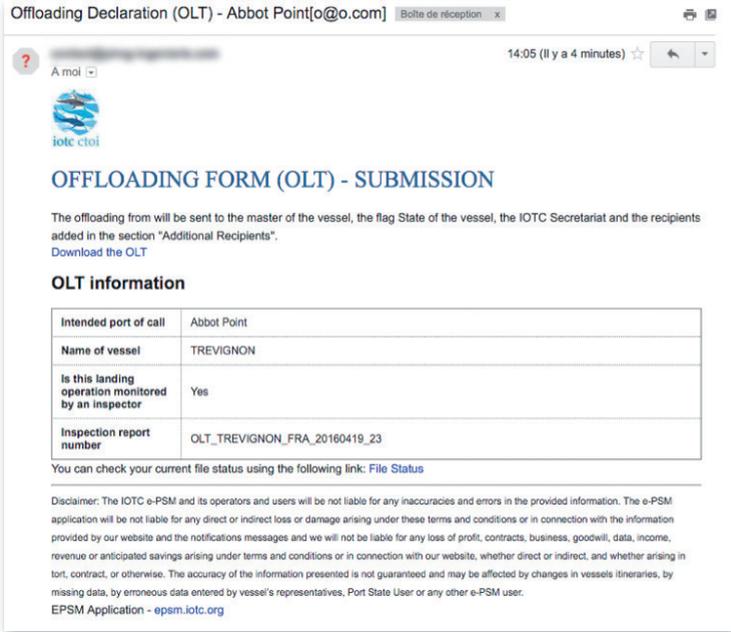
Ensuite, vous pouvez retourner en toute sécurité à votre VFL ou vous déconnecter et attendre la réponse de la PSCA :

- Si la PSCA réclame d'autres renseignements, vous recevrez une nouvelle notification de RAI-PIR ou une Demande de nouveaux documents.

6.3 La déclaration de déchargement (OLT)

Comme indiqué dans le résumé de la procédure AREP, quand l'État du port décide de ne pas mener une inspection au port complète du navire, il peut décider (ou pas) d'inspecter/de contrôler le déchargement (transbordement et/ou opérations de déchargement). À la suite de l'inspection/du contrôle du déchargement, l'État du port remplira une Déclaration de déchargement (OLT).

Quand l'OLT est achevée par l'Inspecteur et entrée dans l'application e-PSM, si le Dossier-Navire a été partagé avec vous ou si vous avez été inclus dans les destinataires additionnels, vous recevez une notification par un courriel envoyé à votre adresse. Ce courriel contient :



Offloading Declaration (OLT) - Abbot Point[o@o.com] Boîte de réception x

A moi 14:05 (Il y a 4 minutes) ☆ ↶ ↷

 iotc ctol

OFFLOADING FORM (OLT) - SUBMISSION

The offloading form will be sent to the master of the vessel, the flag State of the vessel, the IOTC Secretariat and the recipients added in the section "Additional Recipients".
[Download the OLT](#)

OLT information

Intended port of call	Abbot Point
Name of vessel	TREVIGNON
Is this landing operation monitored by an inspector	Yes
Inspection report number	OLT_TREVIGNON_FRA_20160419_23

You can check your current file status using the following link: [File Status](#)

Disclaimer: The IOTC e-PSM and its operators and users will be not liable for any inaccuracies and errors in the provided information. The e-PSM application will be not liable for any direct or indirect loss or damage arising under these terms and conditions or in connection with the information provided by our website and the notifications messages and we will not be liable for any loss of profit, contracts, business, goodwill, data, income, revenue or anticipated savings arising under terms and conditions or in connection with our website, whether direct or indirect, and whether arising from tort, contract, or otherwise. The accuracy of the information presented is not guaranteed and may be affected by changes in vessels itineraries, by missing data, by erroneous data entered by vessel's representatives, Port State User or any other e-PSM user.

EPSM Application - epsm.iotc.org

Illustration 26 Un courriel de notification d'une OLT

- Un lien pour télécharger une version PDF de l'OLT ;
- Un lien pour accéder directement à une page Web dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires et notifications soumis précédemment, y compris l'OLT.

Dossier-navire

TREVIGNON France (UE) Type de navire : Senneurs à senne couillissante Types d'engins : Senne tourmente Longueur : 84.12 , Largeur : 5.6 , Tirant d'eau : 2319.0	IRCS : FMJQ ID CTOI : 3810 ID OMI : ID Externe : ID de certificat d'immatriculation : 925754	Port d'immatriculation : Unknown Propriétaire du navire : dfgdfggdgg Capitaine du navire : fabio - Seychelles
--	---	--

Dossier N° AUABP_TREVIGNON_FRA_201604119_25
Créé le 2016-04-28 15:27:56.0 par dsfdf

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
-------	-------------	--------------------	-------------------------------------	---------

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent	dsfdf	46262			dsfdf@sf.Com
BeneficialOperator	ghghdfghj	003356889545	00265845866	0025648522	o@o.com
FishingMaster					
Master	fabio	546565465	5735886365	7867666	master@master.fr
Operator					
Owner	dfgdfggdgg	4646464654	684684654654	46546545646	o@o.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR	
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 12:05:07.0	2016-06-16 12:05:11.0	
Déclaration de déchargement (OLT)	2016-06-16 12:09:02.0	2016-06-16 12:09:06.0	

Illustration 27 La page de statut du Dossier-Navire montrant qu'une OLT a été produite

Notez que sur cette page vous pouvez également télécharger tous les formulaires qui ont été soumis ou envoyés sous le Dossier-Navire en cours : cliquez simplement sur l'icône Documents () pour télécharger le PDF concerné.

Evaluation of offloaded catch										
Species	Product form	Catch area(s)	Quantity on board declared (Kg)	Quantity to be landed (Kg)	Quantity to be Transhipped (Kg)	Quantity Landed verified (kg)	Quantity Transhipped verified (kg)	Delta landed	Delta transhipped	Objection
Albacore	Head off, Gilled & Gutted, Tail on	CCAMLR	3,000	2,000	1,000	2,200	700	200	-300	Quantités observées assez différentes des quantités déclarées

Illustration 28 La version PDF de l'OLT montrant les différences entre les quantités de captures déclarées dans l'AREP et celles vérifiées par l'inspecteur.

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, l'OLT apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné indiquant « OLT » dans la colonne « Dernier formulaire ».

7 LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU TRANSBORDEMENT

7.1 Transbordement en tant que navire receveur (TRX-TDR)

Si un navire reçoit des produits de la pêche d'un autre navire alors qu'il est au port, le Représentant du navire doit transmettre la Déclaration de transbordement à la PSCA, puis une Déclaration de transbordement en tant que Navire receveur (TRX-TDR) sera remplie par l'Inspecteur de la PSCA dans l'application e-PSM, y compris les détails des opérations de transbordement (navire donneur, espèces/produits transbordés, etc.).

Une fois la TRX-TDR remplie par l'Inspecteur et entrée dans l'application e-PSM, le Représentant du navire et les Destinataires additionnels reçoivent une notification par courriel. Ce courriel contient :



Illustration 29 *Un courriel de notification de TRX-TDR*

- un lien pour télécharger une copie PDF de la TRX-TDR ;



Transshipment Declaration (TRX-TD)

Donor vessel			
Name of the vessel	KINGFISHER		
Flag	Australia	IRCS	VZN7927
IOTC identification number	8585	Certificate Of Registry Identification Number	LFB4295
Receiver vessel			
Name of the vessel	Olivier's Pride		
Flag	France (EU)	IRCS	XXYY
IOTC identification number		Certificate Of Registry Identification Number	
Port of call state		Indonesia	
Flag state license number			
Donor vessel	AU123456		
Receiving vessel	UEFR9876		
Information on the trip of the donor vessel			
Date of departure of previous port visited : 01/04/2016 - 18:16 +0000 Departure place : Port Louis, MU (MUPLU)		Date of arrival at next port of call : 30/04/2016 - 14:16 +0000 Return place : Cape Town, ZA (ZACPT)	
Transshipment date : 17/04/2016			
Transshipment information			
Species	Product form	Weight (kg)	
Albacore	Whole/rounded - Not processed	500	
Yellowfin tuna	Whole/rounded - Not processed	500	

Illustration 30 Une TRX-TDR au format PDF

- un lien pour accéder directement à une page Internet dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires ou notifications soumis précédemment, y compris la TRX-TDR.

Dossier-navire

La fierté d'Olivier
France (UE)

Type de navire : Palangriers-Canneurs
Types d'engins : Palangres dérivante, Canne
Longueur : 55.0, Largeur : 13.0, Tirant d'eau : 6.0

IRCS : XXYY
ID CTOI :
ID OMI : 1234567
ID Externe :
ID de certificat d'immatriculation :

Port d'immatriculation : Port de Pointe des Galets, RE (REPDG)
Propriétaire du navire : Olivier Propriétaire
Capitaine du navire : Olivier Capitaine - France (UE)

Dossier N° IDPAL_La fierté d'Olivier_FRA_201606168_39
Créé le 2016-06-16 09:56:07.0 par Olivier Capitaine

Photographies du navire

PHOTO	DESCRIPTION	NOM DU PHOTOGRAPHE	HEURE DE TÉLÉCHARGEMENT DE LA PHOTO	MOT-CLÉ
	Le navire au port, de nuit	Olivier Roux	2016-06-16	Photographie du navire - entier

Contacts du navire

TYPE DE CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	MOBILE	FAX	EMAIL
Agent					
BeneficialOperator					
FishingMaster					
Master	Olivier Capitaine	0033209090909			olivier.capitaine@mail.com
Operator					
Owner	Olivier Propriétaire	003345656566	003365656567	003345656566	olivier.proprio@mail.com

Formulaires

FORMULAIRE	DATE DE CRÉATION	DATE DE MISE À JOUR	
Demande anticipée d'entrée au port (AREP)	2016-06-16 10:16:59.0	2016-06-16 10:17:03.0	
Demande d'informations complémentaires suite à une Demande anticipée d'entrée au port (RAI-AREP)	2016-06-16 10:20:40.0	2016-06-16 10:20:43.0	 
Notification au navire de pêche (NFV)	2016-06-16 10:29:17.0	2016-06-16 10:29:20.0	
Rapport d'inspection au port (PIR)	2016-06-16 11:50:52.0	2016-06-16 11:50:57.0	
Demande d'informations complémentaires suite à un Rapport d'inspection au port (RAI-PIR)	2016-06-16 11:58:49.0	2016-06-16 11:58:53.0	 
Déclaration de transbordement (TRX-TDR)	2016-06-16 12:19:44.0	2016-06-16 12:19:56.0	

Illustration 31 La page de statut du Dossier-Navire montrant qu'une TRX-TDR a été produite

Notez que sur cette page vous pouvez également télécharger tous les formulaires qui ont été soumis ou envoyés sous le Dossier-Navire en cours : cliquez simplement sur l'icône Documents () pour télécharger le PDF concerné.

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, la TRX-TDR apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire concerné indiquant « TRX-TDR » dans la colonne « Dernier formulaire ».

7.2 Transbordement en tant que navire donneur (TRX-TDD)

Si un navire transborde des produits de la pêche vers un autre navire alors qu'il est au port, le Représentant du navire doit transmettre la Déclaration de transbordement à la PSCA, puis une Déclaration de transbordement en tant que Navire donneur (TRX-TDD) sera remplie par l'Inspecteur de la PSCA dans l'application e-PSM, y compris les détails des opérations de transbordement (navire receveur, espèces/produits transbordés, etc.).

Une fois la TRX-TDD remplie par l'Inspecteur et entrée dans l'application e-PSM, le Représentant du navire et les Destinataires additionnels reçoivent une notification par courriel. Ce courriel contient :

- un lien pour télécharger une copie PDF de la TRX-TDD ;
- un lien pour accéder directement à une page Web dans l'application e-PSM, où vous pouvez consulter le statut du Dossier-Navire en cours et accéder à l'ensemble des formulaires ou notifications soumis précédemment, y compris la TRX-TDD.

Si le Dossier-Navire a été partagé avec vous, la TRX-TDD apparaîtra également dans votre VFL, le Dossier-Navire pertinent indiquant « TRX-TDD » dans la colonne « Dernier formulaire ».

Notez que sur cette page vous pouvez également télécharger tous les formulaires qui ont été soumis ou envoyés sous le Dossier-Navire en cours : cliquez simplement sur l'icône Documents () pour télécharger le PDF concerné.

ANNEXE 1

QUESTIONS FRÉQUENTES

► **À qui les Mesures du ressort de l'État du port s'appliquent-elles ?**

Les PSM s'appliquent aux navires étrangers qui font escale dans des ports désignés de la Zone de Compétence de la CTOI.

► **À qui les Mesures du ressort de l'État du port ne s'appliquent-elles pas ?**

Les PSM ne s'appliquent pas :

- aux navires d'un État voisin qui pratiquent une pêche artisanale de subsistance, à condition que l'État du port et l'État du pavillon coopèrent pour s'assurer que ces navires ne pratiquent pas la pêche INN ou des activités liées à la pêche soutenant une telle pêche ; et
- aux navires porte-conteneurs qui ne transportent pas de poisson ou, si c'est le cas, uniquement du poisson débarqué précédemment, à condition qu'il n'y ait aucune raison manifeste de suspecter que de tels navires se sont livrés à des activités liées à la pêche en soutien de la pêche INN.

► **Est-ce qu'un navire peut entrer dans un port désigné sans soumettre une demande d'entrée au port ?**

Non, c'est illégal. Il est obligatoire de fournir une demande préalable d'entrée au port à l'autorité compétente de l'État du port et conformément au préavis établi.

► **Comment puis-je joindre des documents à mon AREP et quels sont les documents que je dois soumettre avec l'AREP ?**

Quand une demande d'entrée au port est remplie, à l'étape 5 du formulaire AREP des documents peuvent être joints. Il est recommandé de joindre les documents répertoriés ci-dessous pour accélérer le traitement de la demande par l'État du port et éviter des retards inutiles. Les documents recommandés sont :

- L'Autorisation ou le permis de pêche délivré par votre État du pavillon ;
- Les Licences de pêche délivrées par les États côtiers ;
- Les Autorisations de transbordement ;
- Les Déclarations de transbordements précédents ;
- Le Certificat d'immatriculation du navire ;
- Le Journal de pêche correspondant à votre dernière sortie de pêche ;
- La Liste d'équipage ;
- Le Plan d'aménagement et de chargement des cales

Toutefois, l'autorité compétente de l'État du port connaît précisément le type de documents qu'elle exige.

► **Un navire a été autorisé à entrer au port, est-ce qu'on peut lui refuser l'accès aux infrastructures portuaires, le déchargement ou le transbordement de captures ?**

Oui, si l'État du port :

- constate que le navire ne possède pas d'autorisation valide et applicable pour pratiquer la pêche ou des activités en lien avec la pêche requise par son État du pavillon ;

- constate que le navire ne dispose pas d'une autorisation valide et applicable pour pratiquer la pêche ou des activités en lien avec la pêche requise par un État côtier dans des zones sous la juridiction nationale de cet État ;
- dispose de preuves manifestes que le poisson à bord a été pris en violation des dispositions applicables d'un État côtier dans des zones sous la juridiction nationale de cet État ;
- a des motifs raisonnables de croire que le navire a par ailleurs pratiqué la pêche INN ou des activités en lien avec la pêche en soutien d'une telle pêche.

Et/ou si l'État du pavillon ne confirme pas dans un délai raisonnable, à la demande de l'État du port, que le poisson à bord a été pris conformément aux dispositions applicables d'une organisation régionale de gestion de la pêche pertinente.

► **Quels sont les ports désignés de la zone de la CTOI ?**

Voir ports désignés - <http://epsm.iotc.org/library/contact/designated-port>

Un navire ne peut pas faire escale, débarquer ou transborder ses captures dans tout autre port de la Zone CTOI.

► **Est-ce qu'un navire peut se voir refuser l'accès à un port en cas de force majeure ou de détresse ?**

Non, rien dans les PSM de la CTOI n'affecte l'entrée de navires au port conformément au droit international pour des cas de force majeure et de détresse, ou n'empêche un État du port d'autoriser l'entrée d'un navire dans le but exclusif de porter assistance à des personnes, des navires ou des aéronefs en danger ou en détresse.

► **Je ne trouve pas un navire dans l'application e-PSM quand je veux entrer, dans l'application e-PSM, une demande d'entrée au port soumise manuellement (par exemple, par fax) ?**

Contactez le Secrétariat de la CTOI à epsm@iotc.org.

► **J'ai des difficultés à soumettre une demande d'entrée au port ?**

Contactez le Secrétariat de la CTOI à epsm@iotc.org.

► **J'ai des difficultés à répondre à une demande d'informations supplémentaires ?**

Contactez le Secrétariat de la CTOI à epsm@iotc.org.

► **Quels pays appartiennent aux Parties contractantes ou non-contractantes coopérantes (CPC) de la CTOI ?**

<http://www.iotc.org/fr/apropos/structure-de-la-commission>

► **Où se trouve la Zone de compétence de la CTOI ?**

<http://www.iotc.org/fr/apropos/competence>

NB : La Commission, lors de sa 4e Session en 1999, a accepté de modifier la limite occidentale de la zone de compétence de la CTOI de 30°E à 20°E, éliminant ainsi le vide entre les zones couvertes par la CTOI et l'ICCAT.

Copyright © 2016 CTOI
Editeur : CTOI
Conception : Sabine Billon

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage de l'information et de la récupération, constitue une contrefaçon sans la permission écrite des ayants-droits.

Imprimé à l'île Maurice.





INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION COMMISSION DES THONS DE L'OcéAN INDIEN

Le Chantier Mall
PO Box 1011, Victoria, Seychelles

Tel : + 248 422 54 94
Fax : + 248 422 43 64

Email : secretariat@iotc.org

WWW.IOTC.ORG

